

Neuchâtel, le 30 mars 2021

Un deuxième paquet de mesures communales pour soulager les acteurs économiques, sportifs, culturels et sociaux

En mars 2020, Neuchâtel avait été l'une des premières villes romandes à venir en aide aux acteurs locaux mis à l'arrêt par la pandémie de Covid-19, pour un montant de deux millions et demi de francs. Un an plus tard, la Ville met au point son deuxième paquet de mesures destiné à combler les lacunes de l'aide fédérale et cantonale. Ces aides ciblées, de l'ordre de 800'000 francs, seront évaluées en permanence et pourront faire l'objet d'adaptations selon les besoins.

Tandis que les établissements publics et les acteurs culturels attendent les prochains assouplissements des mesures de protection de la part des autorités fédérales, le Conseil communal de Neuchâtel annonce une série de mesures pour soutenir la relance et la reprises des activités de toute nature sur le territoire de la ville. « *Il s'agit d'un paquet de mesures ciblées destinées à soulager les actrices et acteurs locaux qui ne profitent pas ou insuffisamment des mesures mises en place aux niveaux cantonal et fédéral* », a déclaré Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la Ville.

Coup de pouce pour les terrasses et les loyers

La première mesure concerne les établissements publics. La Ville ne taxera pas les terrasses de janvier à juin, ni les étalages. De plus, les exploitant-e-s de bars et restaurants propriétés de la Ville se voient accorder une réduction de 25% de leur loyer entre janvier et avril 2021.

« *En tant que propriétaire, la Ville de Neuchâtel accorde aux tenanciers-ères une aide correspondant à un mois de loyer offert sur les quatre premiers mois de l'année. Celle-ci vient en renfort du soutien cantonal et fédéral existant* », explique Violaine Blétry-de Montmollin, en charge de l'Economie.

La Ville fait aussi une fleur aux taxis pour toute l'année 2021 : les concessionnaires ne paieront pas la taxe de concession et seulement la moitié des droits de stationnement. Des mesures qui seront régulièrement évaluées et adaptées au besoin. Rappelons aussi qu'en matière de mobilité, la Ville de Neuchâtel a contribué l'an dernier de manière significative aux mesures en faveur des transports publics.

Soutien aux clubs sportifs et à la culture

De leur côté, les clubs sportifs seront aidés par une exonération du loyer ou du droit de superficie. Une quarantaine de clubs qui utilisent des salles ou des terrains de sport sont concernés, c'est-à-dire l'ensemble des sites sportifs dont la Ville est propriétaire. *« Les clubs doivent pouvoir poursuivre leurs activités et ne pas mettre en péril leur avenir au moment où la population a plus que jamais besoin et envie de bouger »*, relève Nicole Baur, conseillère communale en charge des Sports.

Quant au monde culturel, *« particulièrement affecté par l'interdiction de rassemblement depuis des mois, il bénéficiera également de nouvelles mesures ou de prolongation de mesures existantes : maintien et développement du projet artistes en résidence, lancement de bourses de recherche pour artistes professionnel-l-e-s et pour compagnies et groupes, sans oublier l'achat d'œuvres d'art »*, détaille Thomas Facchinetti, conseiller communal responsable de la Culture.

De surcroît, la Ville offrira à des institutions culturelles, de formation ou encore des institutions socioculturelles et de jeunesse qui ne bénéficient pas, ou très faiblement, d'aide fédérale selon l'ordonnance Covid-19 culture, une indemnisation équivalente au montant du loyer pendant les mois de fermeture en 2021.

Désireux d'apporter également une contribution directe face à la grande précarité née de cette crise, le Conseil communal a décidé de soutenir les actrices et acteurs de l'aide sociale, à travers un financement de la plateforme ensemble-ne.ch, qui regroupe tous les prestataires d'aides d'urgence, et également des ONG actives dans la lutte contre la pauvreté.

« Nous espérons que ce deuxième programme, d'une enveloppe globale de l'ordre de 800'000 francs, permettra aux acteurs économiques, culturels et sportifs n'ayant pas bénéficié jusqu'ici du dispositif d'aides cantonales et fédérales de tenir jusqu'à la réouverture de leur activité », indique Didier Boillat, conseiller communal en charge des Finances, dont le dicastère a coordonné ce paquet de mesures communales. *« Il nous importe de sortir de cette crise en ayant conservé nos forces vives ! »*

Enfin, à titre de mesure de relance, la Ville s'apprête à rénover énergétiquement plusieurs de ses bâtiments communaux. *« Il s'agit d'un investissement qui permet à la fois de soutenir le secteur du bâtiment dans la région, de remettre en état des infrastructures communales et surtout de gagner en efficacité énergétique, afin que notre commune soit exemplaire et encourage d'autres propriétaires à réduire les émissions de CO2 »*, a commenté Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge de l'Energie.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal, 032 717 72 01

